



**CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**  
**PLAN D'ACTION 2021**  
**Projets en direction des séniors résidant à domicile**

N° Ordre	Nom du Porteur	Nom de l'action	Thématique de l'action	Objectifs de l'action	Contenu/résumé	Territoire d'intervention (67,68, Alsace)	Public cible	Communes ciblées	Coût de l'action	Subvention demandée	Avis CONFERENCE	Subvention accordée
1	Alsace Active	Hacking Silver camp 2ème édition	5. Développement de solutions innovantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 15 ateliers de travail entre juin 2021 et décembre 2022 (ces ateliers seront proposés par défaut en distanciel, et ne le seront de façon présentielle que si les conditions sanitaires le permettent).</li> <li>- Mobilisation de 350 personnes sur l'ensemble du cycle d'action</li> <li>- Intégrer au sein du process/faire émerger 25 projets innovants dont 10 feront l'objet d'une reconnaissance et communication en fin de cycle, puis d'un accompagnement éventuel</li> </ul>	<p>Organisation d'un cycle d'événements et d'ateliers de travail avec une communauté élargie (bénéficiaires, acteurs de la filière du bien-vieillir, acteurs de l'innovation...).</p> <p>Ce cycle se subdivise en 3 grandes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Exploration des besoins : ateliers organisés auprès de 3 cibles : les « utilisateurs » (personnes âgées et aidants), les professionnels de la filière et les innovateurs (structures associatives, startup, entreprises, étudiants, designers etc...)</li> <li>2) Transformation des besoins en défis d'innovation et en idées de projets à travers un atelier transversal aux différentes cibles</li> <li>3) Temps fort d'intelligence collective (atelier sur 48h) permettant un travail collaboratif de grande ampleur (200 participants) pour transformer les idées en prototypes ou projets.</li> </ol> <p>L'ensemble du cycle s'appuie également sur l'engagement de l'équipe des CTA sur les territoires du « 67 »,</p>	Alsace	Séniors de 60 ans et plus	L'action s'appuiera notamment sur les 6 Maisons des aînés et aidants du territoire Nord (EMS Nord et Sud, Saverne, Haguenau, Molsheim, Sélestat) et prendra en compte le nouveau périmètre (ouverture et actions sur le territoire Sud : ateliers, partenariats avec acteurs locaux, etc.).	77 000 €	35 000 €	<b>Avis favorable</b> - Projet partenarial porté par le réseau Innovage. - Implication de la CeA sur du temps RH (y compris 1 journée par mois de formation des facilitateurs) et du budget logistique	35 000 €
<b>Total Alsace Active</b>											35 000 €	
2	CICAT 68	Facilitation de l'accès aux aides techniques pour les plus de 60 ans	1. Evaluation des besoins en aides techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner plus de personnes</li> <li>- Proposer un accompagnement renforcé (plus de temps dédié à la personne)</li> <li>- Assurer un usage sécurisé et optimal de l'aide technique en allant au domicile après l'achat</li> <li>- Limiter les dégradations des situations (faut d'accompagnement adapté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des personnes orientées vers le CEP CICAT (par les prescripteurs : S2S, CARSAT, MSA...) au choix et à l'acquisition d'une aide technique :</li> <li>- A minima 3 séances de 2h entre le bénéficiaire et l'ergothérapeute (+ médecin spécialisé en rééducation au 1er rendez-vous pour les besoins en fauteuil roulant)</li> </ul>	Haut-Rhin	Séniors de 60 ans et plus	Toutes les communes du sud Alsace peuvent être concernées en fonction du lieu d'habitation des bénéficiaires accompagnés.	50 000 €	45 000 €	<b>Avis favorable</b>	45 000 €
<b>Total CICAT 68</b>											45 000 €	

N° Ordre	Nom du Porteur	Nom de l'action	Thématique de l'action	Objectifs de l'action	Contenu/résumé	Territoire d'intervention (67,68, Alsace)	Public cible	Communes ciblées	Coût de l'action	Subvention demandée	Avis CONFERENCE	Subvention accordée
3	Fondation Le phare	Accompagnements individualisés en termes de compensation et d'aides techniques	1. Evaluation des besoins en aides techniques	- évaluation des besoins et acquisition des aides techniques - L'accompagnement et la prise en main - Une veille	<p><b>Phase 1 : évaluation des besoins et acquisition des aides techniques (environ 4h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer les besoins liés à la déficience visuelle/auditive mais aussi liés à l'âge (en termes de mémoire, de fonctions mnésiques, de coordination...),</li> <li>- évaluer les caractéristiques de la pathologie visuelle/auditive (rapidité d'évolution, interventions possibles...),</li> <li>- évaluer le rapport de l'utilisateur à la technologie, aux nouveaux outils de communication, <ul style="list-style-type: none"> <li>- recueillir la demande des aidants.</li> </ul> </li> <li>- évaluer l'autonomie : mobilité de la personne, capacité à effectuer les démarches pour le financement et l'acquisition, <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en oeuvre un relais avec l'entourage quand cela est possible et souhaité.</li> <li>- réalisation d'une demande adressée S2S avec devis</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Phase 2- L'accompagnement et la prise en main (environ 20h sur 6 mois)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps d'apprentissage à l'usage et maîtrise des aides techniques (l'accompagnement à la prise en main des aides techniques peut différer d'une personne à une autre en fonction de ses capacités),</li> <li>- interventions à prévoir dans un délai plus ou moins long dans le temps après l'acquisition : <ul style="list-style-type: none"> <li>réajustements, rappels, révisions, répétitions de l'usage ...,</li> <li>- appui et relais avec l'entourage immédiat.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Phase 3- Une veille (environ 10h sur 6 mois)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurer que les aides mises en place sont bien utilisées,</li> <li>- veiller à permettre une bonne intégration des aides techniques dans la vie quotidienne</li> </ul>	Haut-Rhin	Séniors de 60 ans et plus porteurs d'une déficience visuelle et/ou auditive survenue avec l'avancée en âge <b>et leurs aidants</b>	Toutes les communes du sud Alsace peuvent être concernées en fonction du lieu d'habitation des bénéficiaires accompagnés. Les actions se déroulent au domicile de la personne.	72 126 €	60 000 €	<b>Avis favorable</b> - en proposant une subvention de 50 000 €.	50 000 €
<b>Total Fondation Le phare</b>											50 000 €	
<b>Total général</b>											130 000 €	